

Le 5 septembre 2005

Communiqué de presse du GIE TELCOM

Le GIE TELCOM, représentant les opérateurs de téléphonie mobile (EPT, Tango et Voxmobile) et les fournisseurs de service (CMD et Mobilux), fait savoir par le présent communiqué ce qui suit.

A la suite de la décision 05/84/ILR de l'Institut Luxembourgeois de Régulation du 29 avril 2005, le GIE a sollicité le report du processus de relogement des numéros mobiles vers la plage '6', ses membres n'étant pas en mesure de respecter le planning établi par ladite décision. Ce dernier prévoit de remplacer le '0', premier chiffre des numéros mobiles luxembourgeois, par le '6' à partir du 1er novembre 2005.

Les opérateurs de téléphonie mobile ont rencontré des difficultés techniques imprévues à l'occasion des premiers travaux de réalisation du relogement liés, notamment, à la transmission des SMS provenant de l'étranger ainsi qu'à la disponibilité, dans les délais retenus par la décision de l'ILR, des matériaux et logiciels auprès des fournisseurs. Afin de mener à bien le relogement des numéros mobiles, le GIE TELCOM s'est vu contraint de demander à l'ILR de reporter de dix mois supplémentaires le début du relogement, soit le 1^{er} septembre 2006 au lieu du 1^{er} novembre 2005. Les autres dates reprises dans la décision de l'ILR seront décalées en conséquence suivant le nouveau calendrier repris ci-dessous.

Nouveau calendrier de migration des numéros mobiles dans la plage unique '6'

Point d'action	Date
Annonce du nouveau calendrier de mise en œuvre du relogement des numéros mobiles à toutes les parties concernées (consommateurs, opérateurs fixes, opérateurs étrangers, UIT-T)	5 septembre 2005
Mise en service des nouveaux numéros mobiles en parallèle avec les numéros existants	1 ^{er} septembre 2006
Mise hors service des numéros mobiles existants 021, 028, 061, 068, 091 et 098 et mise sur annonce circonstanciée invitant l'appelant à recomposer le numéro appelé en remplaçant le '0' par un '6'	1 ^{er} mars 2007
Arrêt de l'annonce (cette date sera adaptée selon les mesures de trafic vers des anciens numéros mobiles effectuées par les opérateurs mobiles)	1 ^{er} septembre 2007

Le GIE TELCOM reconnaît que les changements ainsi proposés mettent hors de cause l'Institut Luxembourgeois de Régulation. De ce fait, il supportera seul les conséquences éventuelles de ce report, tant au niveau des consommateurs nationaux qu'au niveau de la communauté des opérateurs de l'Union Internationale des Télécommunications.

Les membres du GIE TELCOM tiennent à présenter toutes leurs excuses aux utilisateurs de la téléphonie mobile pour les imprévus et désagréments que cette situation pourrait éventuellement leur occasionner.